COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 3 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joël DUCEILLIER, Maire de la Commune.

Présents: MM DUCEILLIER Joël, DARDANT Jean-Pierre, HOMMERY Corinne, VILLOINGT Patrick, BELAID Magali, BLIN Xavier, HERRGOTT Jean-Jacques, MARLIAC Ghislaine, LECERFF Marie-José, FEUILLET Christine, DELHOMMEAU Michel, MICHENAUD Louise, BONNASSIEUX Franck, VESIER Sylvie, LAURELUT David, FINOT Lysiane, MAS Sandra, GILLOOTS Guillaume, VINCENT Jérôme,.

Absents ayant donné pouvoir : MM. DUROCHER Yann à M. BLIN Xavier, FRISCH Brigitte à M. GILLOOTS Guillaume, COURTAT Laurent à Mme BELAID Magali.

Absents excusés: Mme CHEVREMONT Céline.

Secrétaire de séance : M. Xavier BLIN.

N° 2015/09/18 - 01

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'abris voyageurs par le département de Seine et Marne

Le conseil départemental met à disposition de la commune deux abris-voyageurs, implantés à Tresmes et avenue Paul Niclausse, en face de la mairie. La convention de mise à disposition arrive à échéance cette année.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention.

N° 2015/09/18 - 02

Objet : Demande d'adhésion de la commune de Montceaux-les-Provins au SNE77

Par délibération en date du 28 novembre 2014 la commune de Montceaux-lès-Provins a sollicité son adhésion au SNE77.

Par délibération en date du 24 juin 2015 le SNE77 a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Montceaux-lès-Provins. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette demande d'adhésion, à défaut son avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Montceaux-lès-Provins au SNE77.

N° 2015/09/18 - 03

Objet : SDESM - harmonisation du taux de la taxe sur l'électricité

Le Président du SDESM (Syndicat de Energie de Seine et Marne) propose, suite à la demande d'adhésion de la commune d'harmoniser les taux de la T.C.F.E (taxe finale sur la consommation d'électricité) à 8,5%. Le taux actuel est de 8%.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions

DECIDE de porter le taux de la T.F.C.E à 8,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2016.

N° 2015/09/18 - 04

Objet : Régularisation du tarif de la taxe de séjour sur les chambres d'hôtes

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2333-26 à L2333-47,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2006/09/22/05 fixant les tarifs de la taxe de séjour sur la commune, Considérant que le tarif fixé pour les chambres d'hôtes est supérieur au taux maximal prévu par la réglementation en vigueur,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unannimité,

DECIDE de fixer le tarif de la taxe de séjour communale pour les chambres d'hôtes à 0,75 € par nuitée et par personne.

N° 2015/09/18 - 05

Objet : Cession de la parcelle F416

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015/03/13-17 relative à la cession de la parcelle F416, Considérant le désistement de M. Daniel Testard et l'offre de Mme Colette Rives,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder à Mme Colette RIVES, domiciliée 8 rue des Fossés 77220 TOURNAN-EN-BRIE, le terrain cadastré F 416, situé au lieu-dit « L'Hôtel Dieu »,

DIT que cette cession se réalise au prix de 3 260 €, conformément à l'estimation du service des Domaines,

DIT que les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente, l'acte notarié correspondant et tout document s'y rapportant.

N° 2015/09/18 - 06

Objet : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Il est proposé de recruter un étudiant pour renforcer le service technique et participer à la réalisation de travaux à la cantine scolaire.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent pour le service technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

DIT que la rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire (9,61 €),

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée correspondant, pour une période maximale de 5 semaines.

N° 2015/09/18 - 07

Objet : Décision modificative budgétaire n° 2

Vu le projet de décision modificative budgétaire n° 2 pour l'année 2015,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°2 pour 2015 tel qu'elle est présentée ci-dessous, à l'unanimité,

sens	Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Montant
D	011	Charges à caractère général	61522	Bâtiments	228 880.00 €
D	012	Charges de personnel et frais assimilés	6413	Personnel non titulaire	6 500.00 €
D	012	Charges de personnel et frais assimilés	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000.00 €
D	012	Charges de personnel et frais assimilés	6488	Autres charges	3 000.00 €
D	65	Autres charges de gestion courante	6574	subventions de fonctionnement aux associations	400.00 €
D	65	Autres charges de gestion courante	65738	subventions de fonctionnement - autres organismes	5 720.00 €
D	67	Charges exceptionnelles	6714	Bourses et prix	1 500.00 €
		Total			247 000.00 €
R	77	Produits exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 000.00 €
R	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	215 000.00 €
R	74	Dotations, subventions et participations	74127	Dotation nationale de péréquation	25 000.00 €
		Total			247 000.00 €
D	21	Immobilisations corporelles	2182	Matériel de transport	14 315.00 €
D	23	Immobilisations en cours	2312	Agencements et aménagements de terrains	- 30 705.00 €
D	21	Immobilisations corporelles	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	35 750.00 €
D	204	Subventions d'équipement versées	2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	45 000.00 €
		Total			64 360.00 €
R	13	Subventions d'investissement	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	64 360.00 €
		Total			64 360.00 €

PRECISE que cette décision est votée :

- au chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Objet: Allocation aux bacheliers avec mention

Monsieur le Maire propose d'allouer, aux nouveaux bacheliers de la commune, une allocation sous forme de bon d'achat,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 4 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions.

DECIDE de ne pas donner suite à cette proposition.

N° 2015/09/18 - 09

Objet: Autorisation d'occupation Temporaire du domaine Public

Vu le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec FPS Towers,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 2015/09/18 - 10

Objet: Cession des parcelles B 873 et B 875

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mandater le Maire pour la cession des parcelles cadastrées B 873 et B 875,

DIT que cette cession se réalise au prix de 1 230 € pour la parcelle B 875 et 540 € pour la parcelle B 873, soit 1 770 € pour les 2 parcelles, conformément à l'estimation du service des Domaines,

DIT que les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente, l'acte notarié correspondant et tout document s'y rapportant.

N° 2015/09/18 - 11

Objet: subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 400 €, au titre du budget 2015, à la nouvelle association de parents d'élèves qui vient de se créer (Les Gamins du Morin)

DIT que cette dépense sera inscrite au compte 6574 du budget 2015.

N° 2015/09/18 - 12

Objet : subvention exceptionnelle – projet de classe européenne en Angleterre

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 5 720 € au titre du budget 2015, à la coopérative scolaire pour participer au financement du projet de classe européenne en Angleterre, programmée en avril 2016, **DIT** que cette dépense sera inscrite au compte 65738 du budget 2015.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.